

GT ministériel sur la Formation

25 novembre 2016



Propos liminaires

Solidaires Finances tient à réaffirmer que les administrations financières présentent des caractéristiques spécifiques dans l'ensemble de la sphère administrative d'État. Ainsi, il est dangereux de vouloir diluer les particularismes de nos missions et de nos emplois dans le grand tout de la fonction publique. Ces spécificités qui s'appuient sur de nombreux statuts particuliers adaptés aux réalités directionnelles et fonctionnelles notamment, doivent être réaffirmées avec force dans la période actuelle alors que :

► la DGAFP tente de vouloir instaurer une conception linéaire de la fonction publique avec plus particulièrement des approches en matière de parcours de carrière et de recrutement déconnectés du principe de réalité,

► certaines directions, et nous citons tout particulièrement la DGFIP, semblent oublier tout sens commun en matière de politique RH, d'accompagnement social des agents et de dialogue social. Le malaise social est bien réel au ministère. Dans de nombreuses directions, de nombreux départements les agents dénoncent les orientations prises en matière de réforme, d'organisation des services et du travail qui démultiplient les pertes de repères et dégradent le bon exercice des missions de service public et les conditions de travail.

► certains discours politiques ou de la haute administration laissent penser qu'il serait encore possible de tailler dans les effectifs de fonctionnaires, prenant ainsi le risque de « casser la baraque » service public.

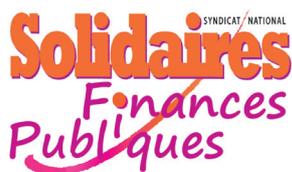
Solidaires Finances tient à rappeler que le service public et plus particulièrement la fonction publique sont des acteurs majeurs et essentiels pour la cohésion nationale et pour défendre le modèle social porté notamment par le conseil national de la résistance au lendemain de la seconde guerre mondiale. L'architecture complexe du paysage administratif en France n'est pas le fruit du hasard et nous réaffirmons que les directions qui composent notre ministère doivent être, fortement soutenues par les ministres. Ces derniers ainsi que le Secrétariat Général doivent s'engager pour garantir le bon exercice des missions des administrations financières qui sont au cœur de la république et qui ne devraient nullement faire l'objet de débat sémantique pour savoir si elles sont ou ne sont pas régaliennes. **Elles le sont !**

Face à la montée en puissance de la DGAFP, du ministère de l'intérieur, il nous apparaît fondamental de remettre Bercy au cœur des enjeux, tant au niveau des missions, de l'emploi, des carrières, de la formation, des conditions de vie au travail, de l'action sociale... Nous attendons dès lors, que le Secrétariat Général soit au côté des agents pour mener à bien cette mission de reconquête.



Ce groupe de travail est de fait, un bon exercice en la matière.

En effet, vous nous proposez de nous pencher sur le projet d'ordonnance du compte personnel de formation (CPF) dans la fonction publique sous réserve de l'état d'avancement des textes en la matière. Dont acte, ce qui veut dire que nous n'allons pas vraiment en parler, car le conseil commun de la Fonction Publique (CCFP) présidé par madame Girardin, va se tenir le 6/12/2016 pour l'examen final desdits textes





Néanmoins, quelques observations :

Solidaires Finances s'interroge sur la méthode retenue par le gouvernement qui, après le passage en force sur sa refondation des parcours professionnels avec PPCR et l'adoption de la loi El-Khomri par le biais de l'article 49-3, entend cette fois-ci imposer par ordonnance le compte personnel d'activité (CPA) dans les trois versants de la Fonction Publique.

Le 12 septembre dernier, plusieurs organisations syndicales dont **Solidaires**, avaient dénoncé la volonté de la ministre de passer en force sur cette question. Madame Girardin nous avait alors répondu que le gouvernement entendait, mener à bien les chantiers avancés avant l'échéance présidentielle. Nous en avons retenu à regret un piètre exemple de démocratie sociale avec un gouvernement qui assèche le dialogue social pour passer en force sur des mesures aux finalités fort peu sociales, nous amenant ainsi à nous retirer des discussions sur la mise en œuvre du compte personnel de formation (CPF).

Nous noterons par ailleurs, que l'attitude du gouvernement fait des émules dans le réseau. Ce qui est extrêmement préoccupant.

Solidaires Finances constate que le CPF n'est pas, contrairement aux propos de la ministre, un outil de rénovation et de modernisation de la Fonction Publique. Il ne représente nullement un droit nouveau pour les agents. Bien au contraire, il peut s'avérer contre productif en matière de parcours de carrière et la rédaction de l'article 1er du titre 1er nous inquiète au plus haut point.

Pour **Solidaires Finances**, les agent(e)s doivent, CPF ou pas, bénéficier d'un droit réel à la mobilité choisie au sein de leur administration d'appartenance, même si nous partageons l'idée que des passerelles vers d'autres administrations doivent pouvoir lui être accessibles. Pour nous, la mobilité choisie au sein de l'administration d'appartenance doit être accompagnée en amont et en aval par des actions de formation en cours de carrière et ce de plein droit. Les logiques de profil et d'individualisation qui tendent à se développer sont pour nous néfastes au parcours professionnel des agents et contraire à la vision que nous pouvons avoir de la notion d'ascenseur social.

Le CPA en mouture fonction publique comporte également la création d'un compte d'engagement citoyen (CEC). Ce sujet n'a pas fait l'objet de réels échanges et certaines approches nous dérangent fortement. Il en est ainsi, de l'intégration dans la périmètre du CEC des maîtres d'apprentissage. Pour **Solidaires Finances** et nous y reviendrons lorsque nous aborderons le sujet de l'apprentissage, les agents qui assurent cette mission le font dans l'exercice de leur fonction, à ce titre, ils doivent bénéficier de décharges de service et il ne

nous semblerait pas illogique qu'ils bénéficient du même statut et approche indemnitaire que les personnels associés qui appelés à exercer des missions ponctuelles de formation. Nous avons porté cette revendication, hier, auprès de la DGAFP.

Lors du CCFP de septembre, de nombreuses organisations syndicales ont dénoncé un agenda social intenable et cela est évidemment le cas à Bercy et dans les directions.

Solidaires Finances constate que l'administration tend à nous enfermer dans ses propres schémas et calendriers. Ainsi, nous constatons que parce que l'actualité nous conduit à devoir parler du CPA, le sujet de la formation revient sur le tapis, alors que nous devrions avoir des rendez-vous réguliers afin de faire le point sur les politiques et l'ambition ministérielle en matière de formation.

Si nous avons parfois le couplet d'une chanson populaire, qui nous murmure à l'oreille, il est ou le bonheur, il est ou, ? Nous avons au niveau ministériel, un autre murmure, qui nous dit, elle est ou l'ambition, elle est ou ?

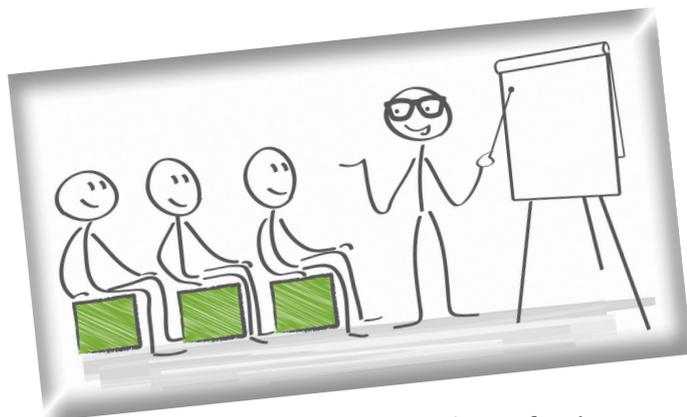
Le bilan de la formation en est un bon exemple. Vous nous remettez un document consolidé pour ce groupe de travail, alors que le bilan 2015 était à l'ordre du jour du CTM du mois de juillet. Nous vous l'accordons, nous avons quitté la séance après les premiers échanges faute de réponses claires de votre côté, rappelons le. Toutefois, dans nos propos liminaires nous avons abordé de nombreux sujets en lien avec la formation et notamment demandé la convocation du CTM dédié aux questions de formation. Aujourd'hui vous revenez devant nous avec un document amendé (ce qui nous interpelle sur la chronologie des faits, car il nous semble anormal de soumettre au CTM un document non consolidé) et surtout, a priori, sans élément de réponse à toutes nos observations et interrogations.

Dès lors, pour nos commentaires liminaires, nous vous renvoyons à notre intervention de l'époque (voir compte rendu du 5 juillet 2016 suite au CTM du 4 juillet : titre Bilan contre-bilan).

Toutefois, nous reformulerons si besoin, certains de nos propos lors de cette réunion et réitérons notre demande d'un CTM dédié à la formation mais également notre demande de pouvoir avoir une vision précise des actions de formation à l'adresse de nos collègues de l'industrie, en effet, ces derniers semblent passer systématiquement en dehors de vos radars.

Ce n'est pas acceptable et nous devons pouvoir identifier le niveau d'engagement de l'administration, à leur égard, en matière de formation.

Depuis le CTM de juillet, l'actualité nous conduit à inscrire également dans le paysage, deux sujets, le premier est relatif aux discriminations dans l'accès à la fonction publique et donc dans notre ministère. Il nous semble indispensable d'avoir sur cette question de vraies réflexions. Le second porte, toujours sur la lutte contre les discriminations de tous ordres, au regard des engagements et des politiques de formation.



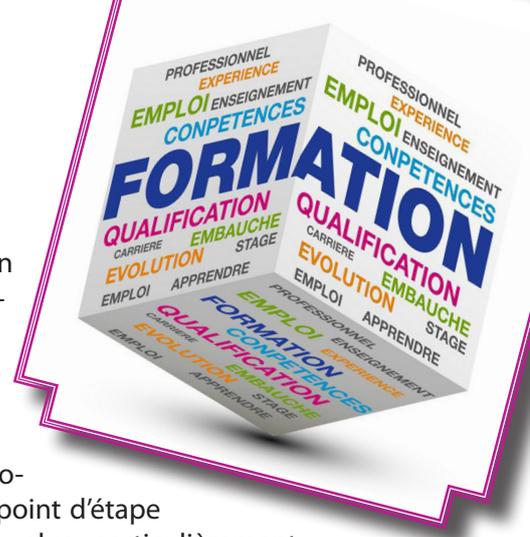
être refondus car on y retrouve encore des clichés, des stéréotypes. Vous nous avez également adressé une fiche sur l'apprentissage et le service civique. **Nous sommes loin, très loin d'une information exhaustive.**

Solidaires Finances demande, d'une part la tenue d'un CTM sur l'apprentissage et sur le service civique dans nos administrations financières et d'autre part, l'élaboration d'un dispositif d'évaluation à froid permettant de mesurer les aspects qualitatifs de ces accueils tant pour les jeunes gens et filles concernés que pour les accompagnateurs. Nous tenons dès à présent, à souligner que l'accueil d'apprentis ou de volontaires du service civique ne doit en aucun cas se concevoir comme un substitut aux vacances d'emplois. Malheureusement, cela a parfois été le cas et nous attendons que ce type de dérive cesse.

Pour **Solidaires Finances**, le CTM doit avoir connaissance, avec un débat en amont sur la pertinence ou non des offres d'apprentissage proposées à l'apprentissage. Pour les missions du service, il doit en être de même, car certaines attributions frisent la confusion avec des missions de service public exercées par des agents titulaires. Sur ce point, nous rappelons que la directrice de l'agence du service civique a été claire sur le fait que acquérir une expérience sur une mission, ce n'est pas du service civique et aucun volontaire ne doit être indispensable à la bonne marche d'une structure. Pour ces deux publics, nous réaffirmons également qu'ils doivent pouvoir bénéficier du soutien des organisations syndicales et nous rappelons ici, que la DGAFP et la Directrice de l'agence du service civique ont précisé que les volontaires n'étaient pas exclus de l'accès au droit syndical.

A ce stade, un éclairage particulier concernant la déclinaison des engagements ministériels pris contre l'homophobie au travail. Un point d'étape est indispensable plus particulièrement au regard des aspects formation. Quand est-il des attentes de l'association COMIN-G en matière d'intervention dans les écoles.

Pour **Solidaires Finances**, le ministère doit accompagner cette démarche, garantir l'accès aux écoles et proposer un soutien technique à l'association pour l'élaboration d'une vidéo à portée pédagogique sur ces questions tant pour les stagiaires, des agents en promotion, que pour des jurys de concours, etc.





**Pour conclure,
ce propos introductif
un peu long je vous l'accorde,
nous insistons
sur l'impérieuse nécessité
de revaloriser significativement
les frais de mission notamment
pour les actions de formation,
les indemnités de scolarités.**

**Pour tous les stagiaires,
mais également
pour les apprentis et
service civique
une attention
toute particulière
doit guider leur accompagnement social.**



Solitaires Finances Publiques

Boîte 29 - 80 rue de Montreuil 75011 Paris - Tel. : 01.44 .64 .64.44/64.26
contact@solitairesfinancespubliques.fr - solitairesfinancespubliques.fr